



Des procédures administratives transparentes, rapides et efficaces sont essentielles pour établir un climat favorable au développement du secteur privé.

La CNUCED a conçu un système de gouvernement en ligne pour aider les pays en voie de développement et les pays en transition à faciliter les activités économiques, grâce à la transparence, la simplification et l'automatisation des procédures liées à la création et aux opérations des entreprises. Cet outil a pour objectifs de contribuer à améliorer la transparence et l'efficacité du service public et à renforcer la gouvernance démocratique.

Le système eRegulations est mis en place par la CNUCED dans les pays qui en font la demande. Il est actuellement installé ou en cours d'installation au Cap Vert, en Colombie, aux Comores, au Costa Rica, Salvador, Guatemala, Mali, Maroc, Nicaragua, en Russie (ville de Moscou), au Rwanda et au Vietnam.

Les procédures présentées du point de vue de l'utilisateur

Toutes les étapes clairement listées

Pour chaque étape : contacts, documents requis, coûts, durée, base légale, recours, etc.



- Facilitation des affaires
- Simplification des procédures
- Bonne gouvernance
- Gouvernement en ligne
- Gouvernement 2.0

## Objectifs du système

Le système eRegulations a un quadruple objectif :

Rendre les règles et les procédures d'investissement **totale**ment transparentes pour les investisseurs, qui trouveront en ligne une description détaillée, pratique et actualisée des étapes à franchir, considérées depuis le point de vue de l'utilisateur;

Aider les gouvernements à **simplifier les procédures** en identifiant facilement les formalités inutiles;

Promouvoir la **bonne gouvernance** en faisant connaître les règles et procédures administratives, établissant ainsi les conditions d'un dialogue équilibré entre les usagers du service public et les fonctionnaires;

Être un outil d'harmonisation des règles aux niveaux régional et international, en facilitant l'**échange de bonnes pratiques entre les pays**.

## Un outil de eGouvernement clé en mains

Le système eRegulations permet aux Gouvernements de présenter les procédures administratives en ligne d'une façon détaillée et précise en plusieurs langues. Pour le moment, le système est utilisé principalement pour les procédures d'investissement mais peut être appliqué à toutes les procédures administratives.




## Des procédures clairement structurées

Les procédures sont détaillées étape par étape selon le point de vue de l'utilisateur. Pour chaque étape, le système montre le résultat attendu à la fin de l'étape, les fonctionnaires en charge, les formulaires et autres documents requis, le coût éventuel, la durée, la justification légale de l'étape et les moyens de recours en cas de désaccord. L'information donnée est certifiée par les entités en charge de l'étape.

1 OBTENTION D'UNE COPIE D'EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE

**COORDONNÉES**




**Entité en charge**  
MAIRIE DE LA COMMUNE III - BAMAKO  
BP E 1346 Bamako Ouolofobougou, près de l'échangeur du Babemba, Bamako  
Tel: +223 20 22 62 76

**Service concerné**  
SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL - MAIRIE DE BAMAKO III  
Lun: 07:30-12:30, 13:30-16:30  
Mar: 07:30-12:30, 13:30-16:30  
Mer: 07:30-12:30, 13:30-16:30  
Jeu: 07:30-12:30, 13:30-16:30  
Ven: 07:30-12:30, 14:30-17:30

**Personne responsable**  
DIARRA AMINATA NIARE  
Secrétaire dactylo  
Tel: +223 20 22 62 76

**RÉSULTAT DE L'ÉTAPE**



**CONDITIONS**

1. Extrait d'acte de naissance (original)

**COÛTS**

100 CFA (ticket de paiement pour les actes d'état civil simples)

**DURÉE**

Il est conseillé de venir tôt le matin.  
Files d'attente: min. 5mn - max. 10mn  
Temps au guichet: min. 10mn - max. 20mn

**BASE LÉGALE**

1. Acte uniforme sur le droit commercial général (art. 28-4)

LISTE DES ÉTAPES

Nombre total d'étapes : 14 + 1 Etape(s) optionnelle(s)

**Préparer les documents pour le guichet unique (6)**

- 1 **Obtention d'une copie d'extrait d'acte de naissance**
- 2 Demande d'extrait de casier judiciaire
- 3 Retrait d'extrait de casier judiciaire
- \* Optionnel: Obtention de la lettre de demande d'ouverture de compte
- 4 Ouverture d'un compte dans un établissement financier
- 5 Dépôt du capital social à la banque
- 6 Signature des statuts ou acte de dépôt devant le notaire

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT  
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement - Investment Capacity-Building Branch  
Palais des Nations, 1211 Genève 10, Suisse  
Tel. +41 22 917 55 61, Fax. +41 22 917 01 94  
e-mail: frank.grozel@unctad.org - web: www.eregulations.org

## Un outil de gouvernance démocratique

Les utilisateurs ont la possibilité de rendre compte en ligne d'informations erronées, à travers le système; ils peuvent aussi proposer des idées de simplification des procédures ou envoyer des commentaires généraux sur le site. Cela fait de eRegulations un outil de "Gouvernement 2.0" interactif et participatif, au service de la gouvernance démocratique.

- ➔ **Rapporter une information incorrecte**
- ➔ **Proposer une idée de simplification**

**E-REGULATIONS MALI** 

Correction d'une erreur (1/3)

Procédure en question:

Créer une entreprise

Créer une société locale

Procédure Guichet Unique

Etape de la procédure:

Obtenir une copie d'extrait d'acte de naissance et

Champs erronés:

<input type="checkbox"/> résultat de l'étape	<input type="checkbox"/> coordonnées
<input type="checkbox"/> formulaires	<input type="checkbox"/> conditions
<input type="checkbox"/> base légale	<input type="checkbox"/> coûts
<input type="checkbox"/> durée	<input type="checkbox"/> recours
<input type="checkbox"/> information supplémentaire	

Explications, motifs et commentaires:

ou

## Un projet en deux phases

La **première phase** (de 6 à 12 mois) est une **phase de démonstration**, qui consiste à créer la base de données, c'est à dire recueillir, organiser, enregistrer et présenter les informations relatives à quelques procédures comme la création d'entreprises, le paiement des impôts, le recrutement de personnel et l'achat de biens immobiliers. Pendant cette phase, toutes les activités sont prises en charge par des consultants de la CNUCED, en collaboration avec une contrepartie locale.

L'objectif de la **deuxième phase** (12 à 18 mois) est de permettre aux gouvernements locaux de **gérer le système de façon autonome**, c'est-à-dire être capable d'actualiser les procédures documentées et documenter de nouvelles procédures, de diffuser largement l'information auprès des entreprises nationales et étrangères et d'utiliser le système comme outil de simplification des procédures.